d'autres personnes, tous des amis politiques qu'il ne pouvait accuser de faire le jeu d'un parti politique. A mon sens, on n'a pas fait preuve d'assez d'énergie, dès le commencement de cette difficulté, aux mois d'octobre et de novembre de l'année dernière. Depuis lors, le ministre a compris l'importance de la situation et il essaie, je pense, de faire tout ce qu'il lui est possible de tenter en vue de vaincre les difficultés qui existent. Je pense que si l'on réussissait à convaincre personnellement le ministre que la suppression du droit assurerait le retrait de l'interdiction, il est assez loyal pour voter dans ce sens. ne crois pas qu'il se trouve ici quelqu'un pour soutenir que la disparition de ce droit nuirait au producteur canadien.

Je me demande ce que nous pouvons faire. J'argumente simplement d'après les prémisses qui sont devant nous. Je constate que les Etats-Unis traitent maintenant l'état du Maine comme ils traitent le Nouveau-Brunswick, ayant mis l'interdiction sur les pommes de terre de cet état. C'est bien fait pour les habitants du Maine. Les producteurs de cet état sont payés avec la monnaie de leur pièce, et à la prochaine occasion ils auront, j'espère, une attitude moins égoïste que celle qu'ils ont prise, l'été der-

nier.

Ces gens, qui ont jugé bon de recourir à un tel procédé, on les traite aujourd'hui comme ils nous traitent eux-mêmes. La population du Maine va maintenant tenter tous les efforts possibles pour faire lever l'interdiction dont on frappe ses pommes de terre, et je considère que le Gouvernement canadien devrait user des mêmes moyens que cet état pour obtenir que les pommes de terre du Nouveau-Brunswick puissent s'exporter aux Etats-Unis.

Le Gouvernement canadien doit donc commencer par s'aboucher avec le gouvernement américain pour se bien rendre compte de la situation: pour savoir si l'interdiction est applicable à chacune des provinces du Canada et si l'on ne pourrait pas la relever à l'égard de celles des provinces où la maladie n'existe pas, ou dans lesquelles il n'est pas prouvé qu'elle ait fait son apparition; si l'on ne pourraît pas, à la faveur d'une rigoureuse surveillance, exporter aux Etats-Unis les pommes de terre provenant des provinces où l'on prétend avoir la preuve que la maladie existe.

Si la maladie existe réellement, il faudra l'extirper par tous les moyens, et je considère qu'à cet égard le ministre donne les meilleurs conseils. Si la maladie existe.

elle sera assez lente à disparaître. Mais il est bon de faire observer qu'elle ne se manifeste pas sur toutes les fermes; on dit que dans le comté de Carleton, qui est celui qui produit la pomme de terre en plus grande quantité, elle n'a fait son apparition qu'en quelques rares endroits qui se trouvent à six ou huit milles d'une petite ville. L'inconvénient qu'il y a, c'est que l'interdiction s'étend à tout le comté parce que la maladie se manifeste en ces quelques endroits.

De plus, on assure que l'existence de la maladie n'a été constatée qu'en un ou deux endroits du comté d'York, qu'en une seule partie du comté de King, à 25 ou 30 milles au nord de la ville de Saint-Jean; qu'en une seule partie du comté de Victoria, mais en nulle partie de celui de Madawaska.

Il me semble que si le gouvernement américain permettait l'exportation des pommes de terre de l'état du Maine, pourvu qu'elles fussent l'objet d'une inspection rigoureuse, nous pourrions peut-être en obtenir l'autorisation d'exporter les nôtres aux Etats-Unis aux mêmes conditions. La question, il est vrai, est assez grosse de difficultés: il faudra nommerdes inspecteurs, faire une multitude de choses et nous devrons, il va sans dire, payer les inspecteurs américains; mais tout cela n'est rien comparé à l'énorme volume de la production de la pomme de terre. Je le répète, avant d'entrer en pourparlers avec le gouvernement des Etats-Unis, il faudra abolir le droit; nous pourrons alors prier le gouvernement américain de faire en sorte que la pomme de terre du Canada soit assujétie à la même inspection que celle de l'état du Maine.

La droite devra reconnaître que je me suis abstenu de traiter la question au point de vue politique. Je m'efforce de pénétrer le Gouvernement et le comité de l'importance que la culture de la pomme de terre a acquise dans mon comté et dans la partie orientale du Canada.

Je considère que mes honorables collègues de Northumberland et de King (I. P.-E.) ont établi de façon concluante que l'abolition de ce droit ne nuirait aucunement aux producteurs de pommes de terre du Canada et qu'à plusieurs égards elle rendrait service aux consommateurs.

Convaincu de l'exactitude de leurs allégations et sachant quelle importance la culture de la pomme de terre a acquise au Canada, je suis persuadé que le Gouvernement peut, sans humiliation pour luimême et sans que la dignité de la nation ait